



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC
JURASSIEN
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué aux médias

19 décembre 2022

« Eole-de-Ruz », ou l'obsession éolienne

Représentées par Paysage Libre BEJUNE, plus de 110 personnes ont fait opposition au projet éolien d'« Eole-de-Ruz », que la commune de Val-de-Ruz veut construire à La Vue-des-Alpes, en face de La Chaux-de-Fonds. Le projet éolien est un des pires de Suisse. Il ne répond à aucun des défis énergétiques actuels du pays et occasionnerait des dégâts inestimables dans un périmètre particulièrement riche en biodiversité.

Les 38'000 habitantes et habitants de La Chaux-de-Fonds et de ses alentours verront-ils un jour tourner 7 hélices géantes de 210 mètres aux portes de leur ville ? Telle est en tous cas la volonté de la Commune de Val-de-Ruz, qui pousse à la construction de sa centrale éolienne à La Vue-des-Alpes, sur le Mont-Perreux. Tout le secteur a été accaparé par le lobby éolien : 3 kilomètres plus à l'ouest, le conglomérat sud-coréen Hanwha attend le permis de construire pour le parc éolien du Crêt-Meuron, tandis que 3 autres kilomètres à l'est se trouveraient les éoliennes « Quatre Bornes », en attente du verdict du Tribunal cantonal.

Compte-tenu de la sensibilité du site de Mont-Perreux pour la faune ailée, il n'aurait jamais dû figurer dans le plan directeur. Le rapport final du Canton concernant l'impact des éoliennes sur la faune ailée (2010) concluait que « l'aménagement du parc éolien entraînerait un appauvrissement considérable de l'avifaune du site ». Peu préoccupés par les impacts sur l'environnement, Groupe E, Val-de-Ruz et le Canton sont passés en force, profitant de la crise énergétique pour reléguer la face sombre du projet au second plan.

Cette obsession à vouloir imposer partout et à n'importe quel prix des éoliennes aussi nuisibles qu'inefficaces atteint, avec « Eole-de-Ruz », un stade inégalé. Non seulement le projet constitue une atteinte sévère à la biodiversité et au paysage, mais il n'apporte aucune réponse aux défis énergétiques actuels. Les éoliennes ne produisent de l'électricité que de manière intermittente et nécessitent des centrales d'appoint, qui fonctionnent au gaz ou au fioul, ou des capacités de stockage qui n'existent pas en quantité suffisante. La sécurité de l'approvisionnement n'est en rien améliorée, pas plus que la protection du climat : le projet d'« Eole-de-Ruz » fait partie de la stratégie énergétique 2050, dont l'objectif est la sortie du nucléaire. Remplacer une énergie déjà décarbonée par une autre n'économise pas le moindre gramme de CO₂. Enfin, l'apport à l'autonomie énergétique n'est qu'un artifice rhétorique aux vertus magiques : injecté dans le réseau haute tension, le courant alimentera le plateau suisse, et la commune de Val-de-Ruz se trouvera fort dépendante du reste de la Suisse lorsque le vent ne soufflera pas.

Contact :

Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55, www.pl-bejune.ch